

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du vendredi 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quinze avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle polyvalente de Chivres Val, pour sa séance (Place Lamartine, 02880 Chivres Val).

Date de la convocation :

8 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	12	5	17

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme PELLETIER Séverine, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MONTARON Philippe, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr ROUTIER Thierry.

Pouvoirs :

Mr BÉZIN Jean-Marc donne pouvoir à Mr MONTARON Philippe
Mr DOGMAZ Hasan donne pouvoir à Mme PELLETIER Séverine
Mr MARCELLIN Bruno donne pouvoir à Mr ROUTIER Thierry
Mr MUTTERER Fabrice donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier
Mr PHILIPON Vincent donne pouvoir à Mr ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Séverine

Ont assisté :

Commune d'Acy : Mr TOUSSAINT Bruno

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Abou KIDIERA, Mr Romain LAUTIER

Compte Administratif de l'exercice 2021 – Affectation du Résultat et reprise du solde	Rapport
	N°4

Le Comité Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2021 qui présente un excédent de :

- 402 036,27€ en section de fonctionnement,
- 1 211 970,98€ en section d'investissement.

Considérant que le budget 2022 ne comporte pas, en prévision, de virement de la section d'exploitation (ligne 006) à la section d'investissement (ligne 005),
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Décide sur proposition du Président, d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2021 d'un montant de 402 036,27 € au budget comme suit :

- Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 402 036,27 euros.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2021 d'un montant de 402 036,27 euros au budget 2022 comme suit :
 - o Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 402 036,27 euros.

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents,

Affiché, le 19 avril 2022
Pour extrait conforme,

Le Président

Olivier LEGRAND

